



Lettre anonyme à une personne concernant la divagation

Par Visiteur

Bonjour,

Il y à 2 ans j'ai écrit une lettre anonyme à une personne concernant la divagation de son chien en lui disant que si il continuait il ne retrouverait pas son chien. J'ai également fais une autre lettre pour dénoncer une autre personne du village qui donnait gratuitement des forfaits de ski à des personnes qui n'y avait pas droit.

Le propriétaire du chien à fait un rapprochement des ces 2 lettres et veut porter plainte contre moi car il dit avoir fait une analyse graphologique.

Pour l'instant j'ai tout nier...mais quelle valeure à l'analyse graphologique ?

Merci pour votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Pour l'instant j'ai tout nier...mais quelle valeure à l'analyse graphologique ?

Aucune car elle n'a pas été ordonnée par un juge et même si cela avait été le cas le juge n'est pas lié par l'expert et décide en fonction de son intime conviction.

Par ailleurs, la plainte de ce monsieur n'est a priori pas recevable pour deux motifs:

- concernant son chien: les menaces ne sont répréhensibles que lorsqu'elles sont proférées à l'encontre d'une personne
- concernant l'éventuelle diffamation: si les propos que vous avez rapporté sont vrais l'on parle d'exception de vérité ce qui sous entend que la vérité fait obstacle à la qualification de diffamation.

Ceci étant je ne saurais trop vous consieller d'appaiser les choses et de ne plus renouveler ces lettres.

En cas de problème avec vos voisins par exemple pou le chien vous pouvez prévenir la mairie.

Cordialement